

Mad. de  
Lorraine.  
24. Juill. 1653

Madame;

La mercede de ces Raux Michis a voulu mes d'avis  
 ne m'a sabbant chose raisonnable que j'osasse mes  
 presider a V.A. avec ce que je luy dois de tres semblables  
 remedes pour tout le bonteur dont il luy a pleu m'honorer  
 qu'il me me temps je ne me desespasse du Paquet  
 que j'auy promis de luy faire voir. V.A. trouuer  
 des railleires assez plaisantes, et si conformes a son  
 humeur que qu'a mes aduis c'est grand dommage que  
 d'autres l'ajust prouuer, n'y ayant personne a qui  
 Grande maistrise de cet ordre receire mieux qu'a  
 V.A. et qui soit plus capable d'en maintenir les  
 Loix de bonne grace. Elle dont V.A. a voulu  
 auoir le portrait de Mad. la Princesse d'orange  
 luy a est rapporte avec tout de circonstance, et avec  
 des descriptions du Raux lieu ou il sira planté,  
 qu'elle sira il n'y a pas de jour de sole, Madame  
 que s'Arabass? a eu la fortune de complaire a des  
 fleuris a la fois, qui n'est pas un sucres d'a tous les  
 jours. Il supplie tres semblable. Elle d'avis  
 de luy continuer sa part en ce bonteur, et de  
 s'assurer qu'il en usira avec les respects conueables,  
 et que quand il pourroit se sentir moins maistrise de  
 soy mesme qu'il ne doit (car une Princesse luy  
 a affirmé que c'est on ne le scauroit brusier il est)  
 il ne manquera pas de s'appliquer le Raux Caprice  
 qui s'applique ces s'aportels, et ainsi toute son  
 ambition se terminera dans la gloire d'estre auoir

Madame,

Le Vray. E. de  
 24. Juill. 1653.  
 Louis de Dan.